

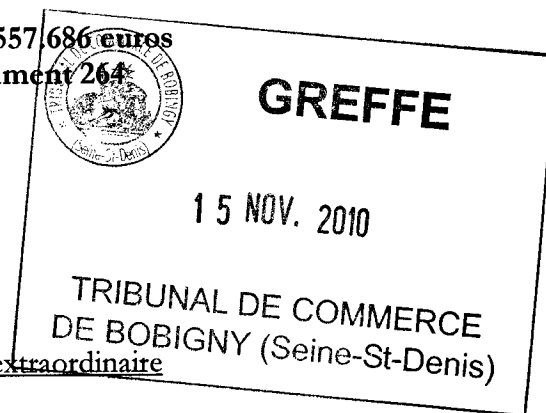
20754

3AB Optique Développement

Société par actions simplifiée au capital de 76.557,686 euros
Siège social : 45 avenue Victor Hugo – Bâtiment 264
93300 Aubervilliers

488 863 358 R.C.S. Bobigny

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du 21 juillet 2010



.....

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts qui régiront désormais la Société compte tenu de l'adoption de mode de gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance.

L'assemblée générale prend acte de la nomination de

- Monsieur Alain AFFLELOU ;
- Monsieur Maurice TCHENIO,
- Monsieur Benoît BASSI ; ✓
- Monsieur Vincent BRIANCON ;
- La société Bridcap Directorships représentée par Monsieur Patrick BEAUVISAGE ; ✓

Et ce, pour une durée de 4 ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013, cette nomination intervenant conformément aux stipulations de l'article 17.1 des statuts de la société, aux termes desquels le Conseil de Surveillance de la société est composé de

B

- un membre désigné par Alain Afflelou aussi longtemps que les membres du Groupe AA (au sens du Pacte d'Actionnaires) détiendront, directement ou indirectement au moins 5% du capital de la Société,
- un membre désigné par Apax Partners SA,
- de trois à six membres désignés par Bridgepoint Capital SAS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Pascual', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Didier PASCUAL**